



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 28 août 2026
Nombre de conseillers présents : 33	
Nombre de suffrages exprimés : dont : 39 dont 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Villeneuve-les-Cerfs (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Serge BOUCHER, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Claude DENIER
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir Denis BEAUVAIS
Stéphane HOUSSIER a donné pouvoir à Laëtitia POUZADOUX
Philippe ROUGERON a donné pouvoir à Alain FEYDEL
Laurence WANGWAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Christophe CLEMENTE, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Olivier PARADIS

Secrétaire de séance : Frédéric VAUTRELLE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_152 : Composition du comité de programmation Leader – Collège privé
--

Institutions et vie politique – Désignation des représentants

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu la délibération n° 2022-145 approuvant la candidature du GAL Puy-de-Dôme au programme Leader 2023-2027,

Vu la délibération n° 2023-70 désignant les représentants de la communauté de communes au sein du collège public et du collège privé du comité de programmation,

Vu la délibération n° 2023-153 modifiant les représentants de la communauté de communes au sein du comité de programmation,

Vu la délibération n° 2026-99 désignant les représentants de la communauté de communes au sein du collège public du comité de programmation,

Considérant la nécessité de confirmer les représentants de la communauté de communes au sein du collège privé du comité de programmation,

Le président rappelle que la communauté de communes Plaine Limagne est membre du GAL Puy-de-Dôme, aux côtés des syndicats mixtes du PNR Livradois-Forez, du PNR des Volcans d'Auvergne, et du PETR du Grand Clermont, de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et du syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles.

Le pilotage de la programmation Leader 2023-2027 est confié à un comité de programmation constitué de deux collèges : un collège public et un collège privé, selon une représentation telle que définie ci-dessous :

Territoire	Communes	Représentants publics		Représentants privés	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
PNR Livradois-Forez	120	3	3	3	3
SMAD Combrailles	99	3	3	3	3
CA Agglo Pays d'Issoire	88	3	3	3	3
PETR Grand Clermont	69	3	3	3	3
PNR Volcans d'Auvergne	47	2	2	2	2
Plaine Limagne	25	2	2	2	2
Région Aura	-	1	1		
Total		17	17	16	16

Dans sa délibération n° 2026-99, le conseil communautaire a défini ses représentants au collège public.

Les représentants du collège privé n'étant pas liés à un mandat électoral, il n'est pas nécessaire de procéder à un renouvellement. Il est donc proposé de reconduire les représentants du collège privé désignés dans la délibération n° 2023-153.

Ainsi, les représentants de Plaine Limagne au comité de programmation sont donc les suivants :

Acteur	Titulaire	Suppléant
Public	Claude RAYNAUD	Patricia FONTAINE
Public	Denis BEAUVAIS	Mars CARRIAS
Privé	Matthieu DAIM	Ginette CHAUCHEPRAT
Privé	Olivier IRRMANN	Françoise MARCHIONI

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article unique :

Les membres du comité de programmation LEADER sont confirmés comme présentés ci-dessus.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 11 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Frédéric VAUTRELLE

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement